

Déclaration commune sur les principes humanitaires

que les ONG humanitaires s'engagent à respecter à titre de contribution commune aux consultations du groupe de l'Europe et autres pour le SHM

1. Le secteur humanitaire est aujourd'hui confronté à un nombre sans précédent de crises humanitaires graves et prolongées, comme celles de la Syrie, de la République centrafricaine et du Sud Soudan ou l'épidémie régionale d'Ebola, qui obligent les acteurs humanitaires à solliciter les structures et les pratiques existantes jusqu'au point de rupture. Compte tenu du rôle que le Sommet humanitaire mondial peut jouer dans l'avenir de l'action humanitaire, il est de la plus grande importance que la communauté internationale saisisse cette occasion pour réaffirmer la valeur des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

2. Les principes humanitaires sont issus du Droit humanitaire international et reposent sur la perception commune que l'action humanitaire est motivée par un sentiment d'humanité, une volonté de soulager la souffrance humaine, indépendamment de la culture, des origines ou de la religion. Ils sont au cœur des textes humanitaires de référence tels que le Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG portant secours en cas de catastrophe ou le Consensus européen sur l'aide humanitaire.

3. Les ONG opèrent dans des environnements extrêmement instables et peu sûrs, où l'agenda politique gêne l'acheminement de l'aide humanitaire, aggravant les menaces qui pèsent sur la sécurité des travailleurs et des installations humanitaires, et, dans certains cas, entravant l'accès aux populations sinistrées lors des opérations de secours. Ainsi, le nombre croissant de législations et mesures antiterroristes adoptées par les Etats et les organisations intergouvernementales restreignent la capacité des acteurs humanitaires à établir des partenariats et à mener des projets dans des environnements complexes, et retardent la mise en œuvre des projets. L'intervention de certains Etats donateurs dans des opérations de stabilisation pour répondre à des situations nécessitant une aide humanitaire brouille de plus en plus les lignes entre les objectifs politiques, militaires et humanitaires, ce qui réduit les capacités des ONG humanitaires à fournir l'aide. Pour que les principes soient respectés, il est donc essentiel que les financements gouvernementaux et institutionnels restent dissociés des agendas politiques ou autres.

4. Si les Etats touchés par une crise ont la responsabilité première d'organiser et de fournir un soutien humanitaire, ils ont également l'obligation fondamentale de faciliter le travail d'autres acteurs dans des situations où la solidarité internationale est requise pour répondre aux besoins. Les opérations de secours ne doivent pas être considérées comme un défi à la souveraineté de l'Etat et l'impératif humanitaire ne doit pas être mis en cause sous prétexte de préserver la souveraineté nationale.

5. Nous sommes d'avis qu'une réorganisation de l'aide est urgente et que de nouveaux acteurs et donateurs doivent jouer un plus grand rôle. L'aide humanitaire doit rester basée sur les besoins déterminés par les acteurs humanitaires, et les bailleurs doivent s'abstenir d'utiliser l'aide comme un outil de gestion de crise.

6. Préoccupées par les menaces pesant sur ces principes, les ONG humanitaires doivent mettre à profit le Sommet humanitaire mondial pour réaffirmer fermement leur adhésion aux principes humanitaires, comme un moyen essentiel pour garantir aux populations qui en ont besoin la possibilité d'accéder en toute sécurité à l'aide humanitaire. Les principes humanitaires doivent être soutenus sans réserve et convenablement appliqués par les Etats et l'ensemble des organisations, et doivent être à la base de toutes les politiques et pratiques liées à l'aide humanitaire.

En tant qu'ONG humanitaires intervenant dans des crises à travers le monde, nous appelons fermement les acteurs humanitaires, les bailleurs, les Etats et toutes les parties impliquées dans les conflits à :

- Réaffirmer leur engagement à respecter et à promouvoir les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance vis-à-vis de toutes les parties impliquées dans des crises humanitaires, et à réaffirmer la valeur de l'impératif humanitaire ;
- Réviser ou concevoir toutes les mesures humanitaires en accord avec les principes humanitaires, et renforcer les engagements existants vis-à-vis des bonnes pratiques de donateurs telles que les principes des Bonnes pratiques pour l'aide humanitaire (GHD)¹ ;
- Réaffirmer et préserver le droit fondamental des populations sinistrées à l'accès à une aide humanitaire ;
- Autoriser et soutenir le plein et libre accès à toutes les populations ayant besoin d'aide et promouvoir la sécurité, la protection et la liberté de mouvement du personnel humanitaire.

Nous demandons à ce que toutes ces recommandations soient intégrées dans les résultats du Sommet humanitaire mondial.

Signataires :

ACF International	International Rescue Committee
CARE International	Life for Relief and Development
Caritas Internationalis Luxembourg	Médecins du Monde
CBM International	Mercy Corps
ChildFund International	Première Urgence - Aide médicale
Christian Aid	internationale
Concern Worldwide US	Relief International
Handicap International	Secours Islamique France
International Medical Corps	Solidarités International

¹ <http://ghdinitiative.org/>